

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU COMTÉ DE GRUYÈRE (AICG)

Procès-verbal de l'assemblée des délégués des Communes membres de l'Association

du jeudi 3 mai 2018 à 18h30 à la salle communale de Grandvillard

PRÉSENTS :

PRÉSIDENCE :	M. Jean-François PASQUIER, Gruyères
VICE-PRÉSIDENCE :	M. Alain JAN, Broc
MEMBRES:	M. Eric BARRAS, Bas-Intyamon M. Patrice MORAND, Bulle M. Robert RUFFIEUX, Botterens M. Daniel RABOUD, Grandvillard M. Nicolas Haymoz, Haut-Intyamon
SECRÉTAIRE-CAISSIÈRE :	Mme Karine FAVRE, Broc
EXPLOITANTS:	M. Marcos DIAZ, chef d'exploitation, Le Pâquier M. Albert BRODARD, remplaçant chef d'exploitation STEP, Broc M. Daniel BUCHS, employé d'exploitation STEP, Jaun
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	M. Charles BAILAT, resp. bassin versant Haute-Sarine
INVITÉ:	--
EXCUSÉS:	M. Patrice BORCARD, Préfet de la Gruyère M. Eduardo EGUIZÁBAL, Le Pâquier

Délégués des Communes :

BAS-INTYAMON	M. Charles RIME, Enney
BOTTERENS	--
BROC	M. Jean-Marc HORNER, Broc [dès 18h45]
BULLE (sect. La Tour-de-Trême)	--
GRANDVILLARD	M. Jean-François MOURA, Grandvillard
GRUYÈRES	Mme Monique Durussel, Pringy
HAUT-INTYAMON	M. José PYTHOUD, Albeuve
LE PAQUIER	M. Nicolas GREMAUD, Le Pâquier
Excusés :	M. Jérôme TORNARE, Bulle M. Dominique MACHERET, Botterens M. Yan Schorderet, Broc

M. Jean-François Pasquier ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux délégués des Communes, à ses collègues et aux membres du personnel. Il excuse M. le Préfet de la Gruyère, retenu par d'autres obligations, ainsi que MM. Jérôme Tornare, Dominique Macheret et Yan Schorderet. Il nomme un scrutateur en la personne de M. Nicolas Gremaud.

M. Daniel Raboud, syndic de Grandvillard, salue l'assemblée au nom du Conseil Communal et fait une présentation très complète de sa commune sans oublier de rappeler que, depuis 2015, le village est entièrement en séparatif. Il souhaite à tous une bonne assemblée, et annonce que la commune offre un apéritif après l'assemblée.

M. Pasquier le remercie, puis lit l'ordre du jour qui est approuvé; il rappelle que les documents y relatifs ont été remis aux délégués, par l'intermédiaire des communes.

L'assemblée a été régulièrement convoquée le 16 avril 2018 par courrier aux délégués, ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 16 du 20 avril 2018. Les délégués présents représentent six communes et 15 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 8 voix.

La répartition des voix est la suivante :

Bas-Intyamon	2 voix	Grandvillard	2 voix
Botterens	2 voix	Gruyères	3 voix
Bulle (sect. La Tour de Trême)	4 voix	Haut-Intyamon	2 voix
Broc	4 voix	Le Pâquier	2 voix

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13 décembre 2017
2. Lecture et approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2017
3. Approbation du rapport d'exploitation 2017 et présentation vulgarisée des bilans de performance et de respect des normes
4. Informations diverses
5. Propositions individuelles et divers

1. APPROBATION DU P.V. DE L'ASSEMBLÉE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

Le procès-verbal a été adressé à chaque commune, les délégués ont pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu, et n'appelle aucun commentaire. Le procès-verbal de l'assemblée du 13.12.2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteure.

2. LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES 2017

Avant de passer la parole à la caissière, M. le Président précise que les comptes 2017 se sont soldés avec un boni de CHF 43'006.50 par rapport au budget voté en automne 2016.

Comptes 2017 de fonctionnement

Mme Favre projette la récapitulation (jointe au présent procès-verbal) et passe les postes en revue:

ADMINISTRATION

Points 1. à 4.

Traitements et charges sociales, vacances, dédommagements et divers

L'année 2017 peut être considérée comme année de transition entre deux investissements: celui terminé de la filière "boues" (décompte final présenté en décembre 2016) et celui à venir de la filière "eau" (crédit d'étude pour un avant-projet accepté en décembre 2016). En mars 2017, le bureau d'ingénieur nous présentait ses premières conclusions ayant trait au dimensionnement des futurs bassins, étape décisive qui permet de décider de la taille et des performances de la future STEP. Toutefois, en mai 2017, l'Etat de Fribourg a imposé la mise en œuvre de la Loi sur les Eaux (LCEaux) entrée en vigueur au 01.01.2011, et lancé la politique du regroupement des communes par bassin versant. Dans la foulée, le préfet a lancé l'idée de la régionalisation des STEPs de Broc et Charmey. Ces exigences ont eu pour conséquence de stopper l'étude pour le renouvellement de la filière "eau". Par conséquent, il y a eu moins de séances que prévues au budget.

EXPLOITATION

Charges:

5. Traitements et charges sociales

La différence entre le budget et les comptes est due à un oubli au moment du calcul du budget (salaire de la concierge).

6. Eau et énergie

Ce poste est influencé par une nouvelle technique testée par les exploitants, à savoir le chauffage des boues du Digesteur 2 (auparavant les boues étaient chauffées uniquement dans le Digesteur 1). Cette nouvelle méthode a amené une nette amélioration de la siccité (= sécheresse) des boues, avec comme corollaire un abaissement de la consommation de produits chimiques, mais a eu pour conséquence d'augmenter la consommation d'électricité. Un autre facteur qui a influencé ce compte est le lavage de tous les bassins d'une des deux ligne d'épuration, afin de procéder au contrôle visuel et par carottage du béton, engendrant une consommation accrue d'eau.

7. Entretien et réparation

Le budget est tenu malgré quelques travaux non prévus au budget (réparation des têtes de murs, vidange des bassins biologiques et des décanteurs pour contrôle des bétons, changement de la vanne de gaz devenue obsolète, installation du matériel de mesures de déversement de la vanne d'entrée). Cela tient au fait que les stations de pompage (STAPs), dont la révision est soit terminée, soit en cours, subissent moins de pannes et nécessitent moins d'interventions.

8. Transport et élimination des boues

Le contrôle des bétons dans les bassins a engendré une quantité plus importante de boues à éliminer (830to, au lieu de 750to prévues au budget).

9. Assurances

Durant l'année, et suite à la rénovation de la file "boues", l'AICG a fait réévaluer ses assurances privées, et trois bâtiments ont été visités par les inspecteurs de l'ECAB. Au final, le jeu de la concurrence, ainsi que les regroupements de certains risques ont permis de contrebalancer les augmentations de l'assurance des bâtiments. Le budget est donc respecté.

10. Achats outils, appareils

ràs

11. Achats de produits

Comme déjà évoqué ci-dessus, le chauffage du digesteur 2 a permis de limiter la consommation de produits chimiques.

12. Frais d'étude

Pour rappel, la clé de répartition est calculée tous les trois ans; elle est basée sur les données au 31 décembre de l'année précédente. Afin d'être plus juste sur les trois années où la clé est utilisée, il a été décidé - lors de l'assemblée de décembre 2016 - de repousser d'une année le mandat pour le calcul des nouvelles clés de répartition. Les formulaires destinés au calcul de la clé ont été envoyés aux communes au printemps 2018, donc pas à charge des comptes 2017.

13. Frais d'analyses

Ce poste est stable depuis plusieurs années. Nos employés connaissent parfaitement la STEP, ainsi que les procédures à suivre.

14. Taxe micropolluants

Cette taxe fédérale étant basée sur le nombre d'habitants raccordés, il est normal qu'elle augmente en même temps que croît la population du bassin versant. Habitants raccordés au 31.12.2016: 13'780. Habitants raccordés au 31.12.2017: 14'168.

15. Cadastre des eaux usées industrielles

Neuf entreprises ont été visitées en 2017: 4 à Bas-Intyamon, 1 à Broc et 4 à Grandvillard. M. Kottelat, mandataire, procède chaque année à un tournus, ainsi qu'au suivi des mesures d'assainissement demandées aux entreprises visitées.

16. Divers

Quelques frais divers, constitués essentiellement de frais de téléphone, d'inspection et de frais généraux.

Produits:17. Recettes d'exploitation

En plus des recettes habituelles de l'AECE (déshydratation des boues), de SANIMA (entreposage des déchets carnés) et des vidanges de fosses septiques, nous avons enregistré une participation aux excédents de la part de Allianz Suisse de plus de CHF 7'300.-, pour absence de sinistre.

18. Vente d'électricité

Le moteur à gaz installé lors des travaux de réhabilitation de la filière "boues" a produit un peu plus de 400'000 kWh, rémunéré au prix de 8.5ct/kWh.

FINANCES

Pour rappel, l'investissement de la filière "boues" s'est avéré moins onéreux que prévu, mais le décompte final a été établi après l'établissement du budget 2017; il en résulte un chapitre des finances nettement moins élevé que le budget voté.

19. Intérêts nets, frais bancaires

L'AICG compte actuellement quinze emprunts bancaires, pour une somme d'env. 4 millions. L'intérêt moyen de ces emprunts s'élève à 1.88%. Au gré des renouvellements d'emprunts, ce taux ne cesse de baisser.

20. Amortissements

Le montant est constitué de onze investissements consolidés dont un s'est terminé à la fin de l'année 2017 (mise à jour informatique des stations de pompage). Deux autres investissements seront entièrement amortis à fin 2018 et fin 2019.

RÉCAPITULATIONRépartition:

Chapitre 0 – Administration

Charges nettes CHF 38'242.35 3%

Chapitre 7 - Protection de l'environnement

Charges brutes CHF 1'071'276.80

Produits ./ CHF 172'280.25

Taxe micropolluants ./ CHF 124'020.00 CHF 774'976.55 60%

Chapitre 9 - Finances

Intérêts et frais liés à l'exploitation CHF 5'584.05

Intérêts sur investissements terminés CHF 81'561.95

Amortissements sur investissements terminés CHF 347'348.60 CHF 434'494.60 28%

Frais de fonctionnement répartis selon la clé CHF 1'247'713.50

Taxe micropolluants, répartie en fonction des habitants raccordés CHF 124'020.00 9%

Frais de fonctionnement à charge des communes **CHF 1'371'733.50**

Comptes 2017 des investissements

Les charges d'investissement sont réparties de la manière suivante:

a/ Réhabilitation de la STEP (Etape C) CHF 132'959.75

Etude d'avant-projet

Investissement accepté par l'assemblée du 01.12.2016 (CHF 150'000.00)

b/ Révision complète des STAPs CHF 70'659.10

Investissement accepté par l'assemblée du 11.12.2014 (CHF 260'000.00)

En 2017: révision de la STAP de Broc-Fabrique

Investissements 2017 **CHF 203'618.85**

Après cette présentation détaillée, le président donne la parole à M. Jan qui lit le rapport de l'organe de révision, puis à l'assemblée, qui ne souhaite pas s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote les comptes 2017.

L'assemblée des délégués approuve, à l'unanimité et tels que présentés, les comptes 2017.

M. Pasquier remercie les délégués de leur confiance, ainsi que la caissière pour son excellent travail.

3. APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION 2017 ET PRÉSENTATION VULGARISÉE DES BILANS DE PERFORMANCE ET DE RESPECT DES NORMES

M. le Président rappelle que le rapport d'exploitation a été envoyé aux communes, qu'il ne sera pas lu, mais que M. Diaz est à disposition pour répondre aux questions. La parole n'étant pas sollicitée, M. Pasquier donne la parole au représentant du SEn, M. Bailat, qui projette les bilans aux 31.12.2017 et les commente.

Bilan de performances:

- La STEP envoie des données au SEn chaque mois (analyses); en retour, chaque trois mois, le SEn donne un bilan glissant sur une année.
- La STEP utilise environ 60% de sa capacité hydraulique. La tendance montre une diminution des quantités d'eau reçues à la STEP d'environ 15%, mais il subsiste encore 30% d'eaux pluviales ☹ et <10% d'eaux parasites ☺; cela implique que 20-30% de la consommation électrique sert à véhiculer de l'eau propre, d'où l'importance de tenir comptes des mesures du PGEE (séparatif du réseau), car cela a un impact sur les pompes, sur les surpresseurs, etc...et au final sur les coûts.
- Plus de 50% des eaux usées vient de l'industrie [soit un pourcentage plus élevé que la moyenne des autres STEPs], avec des pics de charge importants qui pèjorent le traitement et le respect des normes légales. Les pics de charge rendent la gestion de la STEP plus difficile.
- En charge biochimique, la STEP est dépassée, mais la tendance est à la baisse.
- Sur les 4 polluants principaux, la STEP est en surcapacité. Elle ne traite pas l'azote, car à l'époque de sa construction ce traitement n'était pas exigé, grâce au milieu récepteur qu'est le lac, ce qui ne sera plus le cas lors la rénovation. Il faut compter environ 2.5x la taille des bassins actuels pour pouvoir traiter l'azote correctement.

Bilan de conformité:

- M. Bailat donne quelques explications sur les couleurs utilisées pour les différents graphes, et les exigences demandées.
- Certains polluants sont sans cesse dépassés. L'évaluation globale donne un résultat « bon », mais si l'évaluation était faite sur l'ensemble des polluants, la capacité serait nettement insuffisante.
- Par contre, la qualité des analyses est excellente.
- On constate un changement d'habitude des citoyens et de l'industrie, ce qui est plutôt positif, car partout les quantités d'eau sont réduites. Malgré cela, la forte évolution démographique fait que la STEP est saturée.

Bilan de tolérances:

- Ce bilan donne une tendance des comparaisons faites entre la STEP et le SEn.
- Les résultats sont bons.

A la question de savoir si les industries pourraient traiter leurs eaux avant de les envoyer à la STEP, M. Bailat répond qu'une entreprise peut neutraliser le pH, mais ne peut pas traiter la pollution. Il précise encore que les bilans peuvent être régulièrement obtenus auprès du comité de l'AICG.

Après cet exposé, le président passe au vote.

Le rapport d'exploitation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4. INFORMATIONS DIVERSES

M. Pasquier donne quelques informations sur la régionalisation, notamment les tâches complexes, mais intéressantes qui attendent le comité ces prochaines années. Il rappelle que les conseillers communaux ont reçu les premières informations lors de la séance du 7 mars écoulé.

D'ici quelques jours le procès-verbal de la séance en question sera transmis aux communes, il sera accompagné de la présentation faite par l'ingénieur, ainsi que d'une proposition de planification financière. Celle-ci devrait permettre d'amener les communes à augmenter progressivement leur participation, par le biais d'encaissement d'acomptes, qui seront ensuite utilisés comme amortissement anticipé.

Il profite de rappeler que, avec ou sans régionalisation, des investissements importants doivent être consentis sur la STEP de Broc. Un regroupement avec la Vallée de la Jogne devrait faire baisser les coûts de fonctionnement à moyen terme. Si l'AECE décide de collaborer avec l'AICG, un groupe de travail sera rapidement mis en place, le but étant d'arriver à la concrétisation du projet par un permis de construire et l'approbation de nouveaux statuts avant la fin de la législature, au printemps 2021. Le défi est de taille.

M. Nicolas Gremaud demande si l'AECE investit déjà dans la STEP de Charmey (ce qu'il a lu dans le journal). M. Pasquier précise qu'il s'agit d'une étude d'avant-projet, et non de travaux, car il y a un intérêt de l'AECE de se regrouper avec l'AICG.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS


Aucune proposition ni demande n'est parvenue au comité.

M. le Président ouvre la discussion

La discussion n'étant pas sollicitée, M. Pasquier remercie tous les participants, le comité et le personnel. Il souhaite un bel été à tous et lève la séance à 20.00 heures.

Broc, le 10 mai 2018

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DU COMTÉ DE GRUYÈRE - AICG



La Secrétaire
K. Favre

Va à :

- communes membres de l'Association
- MM. les membres du comité
- Préfecture de la Gruyère
- Service de l'environnement
- M. M. Diaz, chef d'exploitation

COMPTES 2017				
	En francs	Comptes 2017	Budget 2017	Budget 2018
ADMINISTRATION				
1	Traitements et ch. sociales	17'344	22'530	17'950
2	Vacations	9'626	8'000	12'000
3	Dédommagements	7'414	8'860	8'860
4	Autres	3'859	4'900	4'900
	Total	38'243	44'290	43'710
<i>Evolution (%) : Budget 2017 - Comptes 2017</i>		86%	100%	
<i>Comptes 2017 - Budget 2018</i>		100%		114%
OPERATIONNEL				
5	Traitements et ch. sociales	385'964	379'900	392'300
6	Eau, énergie	119'588	114'000	114'000
7	Entretien réparations (dont provision)	100'366 80'000	99'000	89'500
8	Boues : transports, élimination	165'050	151'500	151'500
9	Assurances	29'352	30'000	30'000
10	Achats outils, appareils	3'073	5'800	46'500
11	Achats produits	52'851	62'000	62'000
12	Frais d'étude	-	6'000	6'000
13	Frais d'analyses	14'033	13'000	14'000
14	Taxe micropolluants	124'020	121'500	125'000
15	Cadastre E.U. industrielles	8'273	12'000	12'000
16	Divers	9'931	11'000	10'900
	Total	1'012'501	1'005'700	1'053'700
<i>Evolution (%) : Budget 2017 - Comptes 2017</i>		101%	100%	
<i>Comptes 2017 - Budget 2018</i>		100%		104%
17	Recettes	-75'442	-51'200	-49'000
18	Vente d'électricité	-38'064	-35'000	-36'000
	Total	898'995	919'500	968'700
FINANCES				
19	Intérêts nets, frais bancaires	87'146	95'950	82'980
20	Amortissements	347'349	355'000	312'000
	Total	434'495	450'950	394'980
<i>Evolution (%) : Budget 2017 - Comptes 2017</i>		98%	100%	
<i>Comptes 2017 - Budget 2018</i>		100%		90%
21	Attribution à la réserve			
FONCTIONNEMENT : Coût total		1'371'733	1'414'740	1'407'390